

Pour RADIO-SILENCE

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE « FINANCES – VERITES »

N°27

« SPOLIATIONS EN CHÂÎNES !... »

1) Dans l'ACTUALITE économique,

En Juillet 2002, sous mon pseudonyme habituel depuis 1996 de Juno MONETA, je fournis une étude dans le mensuel « LE PETRIN » qui montrait que la zone euro était au bord de la récession puisque sa « croissance » était de... ZERO ! J'annonçais donc « des perspectives économiques, fiscales et financières sombres »... L'augmentation de la masse monétaire en euros n'a pas cessé d'augmenter à une moyenne officielle de plus de 10 % l'an avec un doublement dans une seule année ! L'inflation galope alors que la stagnation du PIB conduisait en 2002 à une situation bien connue des Anglais dans les années 70's : la « Stagflation ». Cette situation dégénéra en récession, laquelle a enfin été admise officiellement sous couvert du psychodrame de l'Automne 2008, laquelle n'était évidemment pas une nouvelle fraîche ! Au 1^{er} Avril 2010, les retraites vont être augmentées de +0,72% et les dépenses de gaz de 13% TTC. Le serrage du collier étrangleur sur les victimes du système s'apparente à la volonté d'euthanasier les « Vieux »... Tout en pressurant davantage les actifs qui savent désormais qu'ils vivent dans un monde déshumanisé, sans âme, qui les réduit en esclavage au service d'une politique mondiale qui veut ouvertement appauvrir les uns pour tenter d'enrichir les autres. Il est donc intéressant de relever le mécanisme qui sert cette politique :

Nous entendîmes, il y a 3 semaines, à l'occasion des secours réclamés par Haïti après le séisme qu'elle subit, qu'il était question de « remettre » les dettes haïtiennes... Cela m'a, quant à moi, « remis » en mémoire mon travail de Décembre 2.000 (dossier paru dans « Le pétrin », Mensuel édité par la SODEP, signé également Juno MONETA) et j'ai pensé qu'il serait intéressant de le mettre à jour en 2010, et en priorité pour vous. Son titre :

« Le CLUB de PARIS : une NON-INSTITUTION ENTIÈREMENT PARADOXALE »

C'est sous ce titre, en effet, que la Banque de France (BDF) dans son bulletin de Septembre 2.000 nous rappelait « que cette NON-INSTITUTION créée en 1956 sans statut juridique officiel *« et, par conséquent, d'une grande souplesse d'organisation »* (SIC !), s'est affirmée comme un acteur « discret », mais déterminant, aux côtés des Institutions, celles-là officielles, de BRETTON-WOODS ». Michel CAMDESSUS, qui présida ce CLUB de 1978 à 1984, l'avait défini comme « an entirely paradoxal non Institution ». Ce CLUB est toujours composé de 19 Membres permanents en 2010, pour l'essentiel ceux de l'OCDE qui en compte désormais 47, contre 15 seulement en l'an 2000. Ces dix-neuf permanents sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse. Il s'agit toujours de créanciers publics, gouvernements ou organisations appropriées, comme des agences à l'exportation (Source : site internet du Club de Paris). Peuvent s'y joindre occasionnellement d'autres Pays comme ce fut le cas du Brésil, de la Corée, d'Israël, ou du Portugal par exemple.

Les cinq principes clés de traitements des accords sont : Prises de décisions au cas par cas, Consensus général à l'unanimité, Conditionnalité au besoin réel et à l'existence d'un plan du FMI, Solidarité des Pays créanciers, Comparabilité du traitement. Sans entrer dans le détail juridico-financier complexe des « protocoles internationaux » que j'ai étudié au ministère des Finances dans le cadre de mes études supérieures de banque (ITB), on voit que Sarkozy s'est encore engagé verbalement alors qu'il n'avait pas le droit de le faire, et pour de simples considérations électorales en France.

Cette structure légère (forcément !) reste présidée par la France qui place à sa tête, en général, le directeur du trésor, lequel réunit des délégués des Affaires étrangères, des Finances et des Assurances-Crédits, à l'export notamment, comme la COFACE. Cette « non-structure » qui échappe totalement par sa nature même au contrôle direct des parlements nationaux et des Institutions normalement chargées de protéger les Peuples, vise à « favoriser le retour à la viabilité financière des pays les plus endettés » par des remises partielles ou

totales de leurs dettes... Cette « activité » a pris son essor principalement à l'occasion de la « Crise » de la dette de 1982. Le CLUB qui n'avait alors mené que 26 négociations restées « occultes » de sa création en 56 à 1977, en 21 ans, se trouva alors confronté à l'insolvabilité du Mexique et à une telle généralisation de la Crise qu'il en vint à organiser des sessions... mensuelles ! De sa création en 1956 à Juin 2.000 il tint 307 sessions pour 311 accords conclu avec 77 Pays débiteurs portant sur un total de 339 Milliards de USD. On en est à 412 accords en 2010, pour 87 Pays et 539 Milliards de USD en tout !

Parallèlement, le « **CLUB de LONDRES** », qui, lui, sait rester dans l'ombre encore en 2010, également sans Charte constitutive, s'est, à l'origine, inspiré de celui de Paris, mais **se consacra à la seule restructuration des dettes bancaires** et fonctionna comme les syndicats bancaires des USA. Intervenant en général APRES le Club de Paris, comme contrepartie, il se consacra à des exercices de « New Money » consistant à avancer aux Pays débiteurs les sommes qui leur étaient nécessaires pour effectuer leurs remboursement de dettes antérieures ce qui évitait leurs déclassements bancaires et donc la nécessité pour les banques créancières de provisionner ces créances, devenues pour le moins... douteuses ! On remarque au passage le joli petit exercice de mensonge des bilans aux clients desdites banques ! Puis arriva le « PLAN BRADY », véritable « Œuf de Colomb » qui consista à « Titriser », c'est-à-dire à transformer en titres de propriété ou de créance, les créances devenues douteuses (au passage remarquons la propagande depuis 2008 tendant à faire croire à la nouveauté du drame !). Ce qui a permis aux banques de transférer à des organismes privés ces titres comme d'autres transfèrent leurs obligations ou leurs actions. Une fois terminée cette magnifique opération de blanchiment de créances douteuses baptisée « Bradisation », évidemment, le CLUB de LONDRES vit son activité aller decrescendo... Il pouvait en effet se reposer après avoir inventé cette nouvelle « technique »... Le CLUB de PARIS, lui, persévéra à fond...

A partir de 1989, le CUB de PARIS organisa de véritables annulations partielles de dettes, excluant donc le recours à celui de Londres, essentiellement fondées sur des provisions, devenues inévitables à la longue, constituées par les banques commerciales.

Notons au passage que pour constituer ces provisions, lesdites banques commerciales ont naturellement augmenté les agios et les frais infligés à leurs « clients » occidentaux privés et donc une réelle obligation de payer deux fois : le prêt d'abord puis le remboursement du prêt... AVEC les agios de la banque qui ne s'oublie pas au passage en plus !

Ce furent le « régime de Toronto » en 88 qui porta sur l'annulation de 33% des dettes, puis en 91 le « régime de Londres » portant sur 50% des dettes, en 94 le « régime de Naples » porta l'annulation partielle des dettes à 67% ! Malgré cela l'insolvabilité des Pays concernés, auxquels on se demande bien pourquoi on continuait à leur prêter, pendant que nos Citoyens se voient saisis de tous leurs biens en cas de simples problèmes de trésorerie, continua à s'amplifier. Le service de leurs dettes entravant leurs « chers développements économiques et sociaux » avec à la clé des instabilités politiques graves, conduisit la Banque Mondiale et le FMI à accepter en 1996 que leurs propres créances multilatérales puissent être jointes à celles, bilatérales, des membres du « Club de Paris ». Cette action porta le nom d' « Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ». Le « régime de Lyon » porta en 1998 à 80% l'annulation partielle des dettes. Le « régime de Cologne » en 1999 les porta à 90 % !... En l'an 2.000, l'Ouganda profita **de l'initiative PPTE renforcée** pour le satisfaire pleinement. En 2001, l'ex-Yougoslavie bénéficia de « traitements de sortie » exceptionnels. Inutile de vous rappeler, je pense, qui paye : les clients asservis aux banques, également contribuables à Mercy...

Après tout cela, nous dit le bulletin de la BDF, le CLUB de PARIS sembla donc atteindre ses limites potentielles avec l'annulation projetée de 100% des dettes PPTE qui, de « douteuses », étaient devenues... « fumeuses », ça c'est de moi. Ce qui fait que les pays créanciers historiques furent invités à lutter contre la pauvreté endémiques des PPTE, pourtant désendettés, dans ce qui fut baptisé en 2003, « l'Approche d'Evian », ville de France décidément dédiée à l'asservissement des Français depuis 1962, décidément nos « villes-d'eaux » ne nous sont pas favorables. En 2004, le Kenya bénéficia de cette nouvelle « Approche d'Evian », augmentée d'un « traitement de sortie » graduel pour l'Irak. En 2005, l'Indonésie islamique et le Sri Lanka bénéficièrent de « traitements » exceptionnels après le « TSUNAMI », le NIGERIA tendit aussi la main. En 2007, ce furent les premières opérations de rachat de dettes à valeur de marché au-dessous du pair au bénéfice du Gabon et de la Jordanie...

Petit rappel : la Russie adhéra en 1997 au « Club de Paris » comme Pays créancier et membre permanent. Mais en 2001, le 18 Janvier, Le Président fédéral Vladimir POUTINE, ordonna à son gouvernement de réanalyser la situation débitrice du pays, selon une déclaration de son Vice-Premier Ministre Alexeï KOUDRINE à l'agence INTERFAX. Ceci faisant suite à une déclaration du premier Ministre en titre de début Janvier 2001 constatant que la Russie n'était pas en mesure de faire face seule à tous les engagements de l'Ex-

URSS envers les autres membres du CLUB de PARIS. Une partie des échéances du 1^{er} trimestre 2001 allait être reportée SINE DIE... Les pays créiteurs protestèrent évidemment, rappelez-vous !... Mais pour la forme contre cette décision unilatérale pourtant contraire aux non-statuts de la Non-Institution, ce qui ne fit qu'accroître son côté... « paradoxal ».

2) Mon CONSEIL patrimonial du jour

Dans le contexte de spoliation générale organisée du public par le Directeur du Trésor Public, Président fantôme du CLUB de Paris, ordonnateur du racket fiscal et avaliseur du racket bancaire, je ne saurais trop vous conseiller les biens réels et surtout les « valeurs refuges » aisément « planquables » ! C'est une question de vie ou de mort devant les gangsters qui nous gouvernent à tous niveaux pour notre mal et qui nous font braquer sur tous les chemins par leurs soldats... Vous avez dit : « Démocratie » ! ? Mon œil... Comme le démontre la suite de mon histoire de la monnaie ci-dessous :

3) Mon HISTOIRE de la MONNAIE *ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM*

Chapitre 27

Rétrospective 3 sur les porte-monnaies de nos mères et arrière-grand'mères :

3^{ème} partie : Le Second Empire, la 3^{ème} République, « l'Etat français » et la « France Libre ».

3-Le SECOND EMPIRE :

Napoléon III fit frapper durant ses vingt ans de règne de 1851 à 1871, de nouvelles pièces de 100 FF et 50 FF-Or pour les gros échanges et de nouvelles pièces de 20 FF-Or au titre légal devenu habituel de 900 millièmes de fin (22 Carats) pesant donc respectivement : 32,25 g, 16,125 g et 6,45 g d'alliage au cuivre. Son portrait apparaît évidemment à l'Avers avec sa célèbre barbiche. La devise est celle de son Oncle : « Dieu protège la France ». Des pièces de 10 FF-Or de 3,225 g et, nouveauté, une pièce de 5 FF-Or de 1,6125 g font apparaître l'Or dans les petits échanges jusque-là réservés à l'Argent. Les pièces d'Argent à l'identique des anciennes seront évidemment personnalisées au Second Empire... Le bimétallisme entre alors de manière évidente dans les porte-monnaies jusque-là bien différenciés dans un rapport de 15,5 à 1 de l'Or à l'Argent. Le Bronze continue de servir comme d'habitude avec les mêmes pièces.

Mais Napoléon III était gourmand de monnaie se servant immédiatement et très largement dans les caisses pour le dépenser comme un parvenu au contraire de LOUIS-PHILIPPE d'ORLEANS, grand bourgeois amassant paquets par paquets. Napoléon III ne devait pas compter en-dessous de 100 FF d'où sans doute son invention de la nouvelle pièce... (7)

La 3^{ème} République connaît deux périodes : l'Avant-Guerre et l'Après-Guerre 1914-18 :

1) L'Avant-Guerre 14-18 :

De 1871 à 1914, elle fait frapper deux pièces d'Or aux titre et poids habituels de 100 et de 50 FF-Or du type « Génie ». Mais...

ELLE DÉVALUE LES PIÈCES D'ARGENT DE : 2 FF ne pesant plus dès lors que 10 g ; les pièces de 1 FF ne pesant plus que 5 g et 2,5 g pour celles de 0,50 FF. Au titre de 835 millièmes de fin au lieu des 0,900 suivant **la Loi de Germinal qui est donc violée pour la 1^{ère} fois** ! La dévaluation des pièces atteignant -7,22%... Bizarrerie sans doute due à des difficultés techniques, la pièce de 0,20 FF de 1g reste au titre de 0,900.

Heureusement la 3^{ème} république n'émet pas de nouvelles pièces de 5 FF, les anciennes continuant de circuler. De ce fait, il valait mieux détenir une pièce de 5 FF ancienne que deux pièces de 2 FF et une de 1 FF nouvelles dans son porte-monnaie. **Le poids d'Argent entre les deux cas était devenu différent pour la première fois depuis 70 ans ! Le désordre monétaire commença à s'installer...** en même temps qu'il instillait chez le Peuple la suspicion envers le régime politico-monnaire nouveau.

Les pièces de Bronze de 5, 2 et 1 centimes ne pèsent plus que 5,2 et 1 g. Ce qui fait dire au peuple que **« même le Bronze est dévalué »** !

A la décharge de ce régime républicain, il faut dire qu'il est contraint de payer de très lourds dommages de guerre, par tranches, pour obliger les Allemands à se retirer de France après la défaite de SEDAN officiellement acceptée par un Napoléon III qui révèle là son incompetence effroyable. L'analyse précise des faits constitue un réquisitoire sans appel contre lui.

2) L'Après-Guerre à partir de 1919 :

La 3^{ème} République survit à la boucherie qui faucha la fine fleur de la jeunesse française de grande valeur, laquelle restera à tout jamais irremplaçable. Elle fait frapper une seule pièce d'Or de 100 FF très dévaluée car ne pesant plus que 6,55 g, du type « Bazar », du nom du graveur, mais le FRONT POPULAIRE en 1935-1936, trouvant cette pièce en cours d'émission la fit refondre sans la laisser circuler. Après la guerre aucune pièce d'Or ne circula plus ! L'Or fut d'abord DE FACTO retiré de la circulation monétaire par les emprunts d'Etat pour l'effort de guerre, puis par la thésaurisation des prévoyants, avant que la Loi ne finisse par confirmer le retrait.

Deux nouvelles pièces d'Argent font leur apparition de 1919 à 1940 en remplacement des pièces d'Or : 20 FF de 10 g et 10 FF de 5 g d'alliage à seulement 0,680 millièmes de fin. Dès lors, 1 FF d'Argent au nominal, ne pèse plus que 0,68 g d'Argent pur soit une dévaluation de -83,71% par rapport au Franc d'Avant-Guerre qui pesait 4,175 g et de -84,89% par rapport au « Franc Germinal » qui pesait, lui : 4,50 g ! Ces deux pièces nouvelles ont le portrait de Marianne à l'avant et au revers la devise : « Liberté-Egalité-Fraternité »... Mais l'Argent est sur le point de disparaître à son tour...

Dès 1933, divers « jetons » arrivent en circulation : 5 F de Nickel pesant 6 g, 5 F d'alliage de Bronze et d'Aluminium pesant 12 g, 2 F du même alliage de 8 g, 1F de 4 g et 50 centimes de 2g. Une espèce d'honnêteté arithmétique sert encore d'excuse à l'insolvabilité du Trésor Public français vécue douloureusement par tous et tous points de vues... Deux pièces de 25 centimes (l'ex « Quarter ») soit en Nickel soit en Cupro-Nickel pesant toutes deux 7 g apparaissent... avant d'être elles-mêmes « dévaluées » à seulement 5 grammes... Mon Dieu quelle faillite ! Apparaissent ensuite des pièces de 10 centimes similaires mais de 4 g seulement, avant de... disparaître aussi, remplacées par des pièces de Maillechort de 3 g (Alliage de Cuivre, Zinc et Nickel, imitant l'Argent, portant le nom abrégé de ses deux inventeurs : MAILLET et CHORIER). Quelle dérision (8) ! Une pièce de 5 centimes est alors mise en circulation, toujours en maillechort. L'inflation par les prix engendrée par la perte de valeur de la monnaie fit disparaître les pièces de 1 centime !

La « Victoire » de 1918 nous a donc coûté plus de la moitié du stock d'Or et d'Argent hérité du 1^{er} Empire et la circulation monétaire subit un changement radical en 1941. Ce ne sont plus des pièces de monnaie, des « espèces, sonnantes et trébuchantes » qui circulèrent, mais de simples « JETONS », totalement fiduciaires, car avec des valeurs intrinsèques marginales comparées à leurs valeurs faciales (nominal), leur usage ne dépend plus que de l'atavisme du public, que certains appellent encore « confiance » ! Les prix grimpent démontrant justement la perte totale de confiance réelle...

L'ETAT FRANÇAIS de 1941 à 1944

Va faire circuler, on n'ose plus dire « frapper », des jetons d'encore moindre valeur intrinsèque :
5 F de cupro-Nickel de 4 g avec le portrait du Maréchal Pétain à l'avant et la Francisque au revers,
2 F d'Aluminium de 2,2 g franchement... légères !
1 F idem de 1,3 g, le pauvre « Franc » ne vaut plus alors que 1,3 g d'Aluminium...
50 centimes d'Alu aussi
20 centimes de Zinc trouée pour faciliter l'empilement et... économiser les grammes de Zinc...
10 centimes en Fer également trouée. Elles rouillaient dans les porte-monnaies !

Ce qui fit dire à ma mère, alors « parisienne », que son porte-monnaie était remplacé par un... « Porte-Rien » ! Expression qui m'est restée.

La « France Libre » de 1943 à 1944

Fait « mouler », mais, oui, elle aussi, à partir d'Alger, des pièces de 2F en alliage de Bronze et d'Aluminium pesant 8,15 g et des 1 F en Zinc de 4,2 g...

Le Gouvernement Provisoire de la République, encore IIIème du nom, sous la direction du « Général » DE GAULLE, de 1944 à 1946

Fait « mouler » des pièces de 10 F en cupro-Nickel de 7 g aux Revers et Avers similaires à ceux du Début de la IIIème qui étaient, elles, en Argent... Des 5 F d'Aluminium de 3,5 g aux revers et Avers similaires à ceux de la pièce de 6 g de la IIIème République. Il s'agissait d'indiquer au peuple français la direction du redressement... en attendant d'en avoir les moyens. Le tout était qu'il y croit avec de bien pauvres jetons en mains. Il y eut aussi des 20 et 10 centimes en Zinc de 3 et 1,5 g... Les « porte-riens » restaient bien légers encore...

Nous traiterons dans la 4^{ème} et dernière partie de cette rétrospective 3 des 4^{ème} et 5^{ème} Républiques, la prochaine fois au chapitre 28.

- 1) Article paru dans « La LETTRE des LANDES », bimestriel N°17 de Janvier-Février 2002 édité par le FN40, sous ma signature abrégée : LMDM, alors concepteur et rédacteur en chef. Une revue qui fut entièrement libre et très appréciée par la qualité documentaire et l'humour politique de 2000 à 2006.
- 2) **Retranscription de mon dossier paru sous l'un de mes pseudonymes de JUNO MONETA dans le mensuel « LE PETRIN » N° 8 de Mai 1999, édité par la SODEP, sarl de mon fils aîné Olivier, rue du Souvenir français – 64230 LESCAR.**
- 3) *Toujours ce couple infernal réévaluation apparente masquant une véritable dévaluation...*
- 4) *BRONZE : alliage de Cuivre et d'Etain.*
- 5) *Qui constituait toujours la valeur de l'Or légal en France jusqu'à CHIRAC. Elle est souvent inférieure dans d'autres Pays.*
- 6) **Wikipédia : 2 144 476 km² (529 911 680 acres) de territoire aux États-Unis en 1803 au prix de 3 cents par acre, soit plus de 15 millions de dollars ou 80 millions de francs au total. Ce territoire représente 22,3% de la superficie actuelle des États-Unis. En effet, la colonie française de Louisiane comprend beaucoup plus de territoires que l'État actuel de Louisiane. Les territoires vendus incluent des parties situées à l'ouest du fleuve Mississippi dans l'Arkansas, le Missouri, l'Iowa, et le Minnesota actuels, des parties du Dakota du Nord, le Dakota du Sud, le Nebraska, des parties du Nouveau-Mexique, du nord du Texas, l'Oklahoma, le Kansas, des portions du Montana, du Wyoming, et la partie du Colorado située à l'est des montagnes Rocheuses, des portions au sud du Manitoba, au sud de la Saskatchewan et au sud de l'Alberta situées dans le bassin fluvial du fleuve Missouri, et la Louisiane actuelle de part et d'autre du Mississippi, incluant la ville de La Nouvelle-Orléans.**



- 7) Lire à ce sujet les œuvres politiques de Victor Hugo et notamment Napoléon le Petit et Histoire d'un Crime...
- 8) *L'Euro reprendra la même technique pour imiter l'Or, compte tenu de ses prétentions officielles, l'Argent était insuffisant, avec « l'Or nordique ». Nous y reviendrons à partir de 2002... Voici déjà la composition des pièces en Euros (Source Wikipédia) :*
Métaux utilisés :
1, 2 & 5 centimes : acier cuivré, d'où leur tendance à rouiller !
10, 20 & 50 centimes : Or nordique (89% Cu, 5% Al, 5% Zn, 1% Sn)
1 euro couronne : **Maillechort** (75% Cu, 20% Zn, 5% Ni) ; centre : Cupronickel (75% Cu, 25% Ni)

2 euros couronne : Cupronickel : centre : Maillechort à l'inverse des pièces de 1 Euro.

9)

Chapitre 28

Rétrospective 3 sur les porte-monnaies de nos mères et arrière-grand'mères : 4^{ème} partie et fin : les 4^{ème} et 5^{ème} Républiques.